walter learning

NOS INDICATEURS DE RÉSULTATS

Date : 25 novembre 2026

Objet : Méthode de calcul des indicateurs publiés sur nos fiches formation

Walter Learning et Walter Santé, marques d'ELOCE, publient sur chaque fiche formation des indicateurs de résultats. Ce document explique comment chacun est calculé, sur quelle période et à partir de quelles données. Il répond au référentiel national qualité (indicateurs 2 et 3) et, pour les formations en apprentissage, à l'article L. 6111-8 du code du travail.

Règles communes

- **Période** : les indicateurs portent sur les 12 mois arrêtés au 31 décembre (mise à jour de mars) ou au 30 juin (mise à jour de septembre). Ceux des formations en apprentissage portent sur l'année civile précédente.
- **Mise à jour** : deux campagnes par an, avec une diffusion au plus tard le 31 mars et le 30 septembre ; une campagne par an, au plus tard le 31 mars, pour les formations en apprentissage. Chaque formation est mise à jour au moins une fois par an. Aucune mise à jour n'a lieu en dehors des campagnes, sauf correction, qui est alors tracée.
- **Affichage** : chaque taux est publié avec sa période, son effectif (nombre de personnes ou de passages) et sa date de mise à jour.
- **Petits effectifs** : toutes les formations sont publiées, quel que soit leur effectif. En dessous de 10 personnes ou de 10 passages, le résultat est donné en nombre plutôt qu'en pourcentage, par exemple « 3 apprentis sur 4 ».
- **Formations récentes** : une formation mise en ligne moins de 6 mois avant la fin de la période est publiée à la mise à jour suivante. Ce report n'a lieu qu'une fois. Sa fiche indique la date de ses premiers résultats.
- **Arrondi** : pourcentages à l'entier, notes au dixième.
- **Traçabilité** : à chaque mise à jour, un fichier de calcul daté est conservé par notre service qualité. Il réunit les données sources, la formule appliquée et le résultat.

Toutes les formations

- **Satisfaction** : la note de satisfaction est publiée avec sa période de référence et le nombre de réponses sur lequel elle repose.
- **Taux de réalisation FOAD (formations ouvertes et à distance, suivies à son rythme)** : part des leçons, activités et évaluations prévues dans la formation que les apprenants ont validées, pour les apprenants ayant terminé leur formation sur la période. Les formations en classes virtuelles et les formations en alternance ne sont pas concernées.

Formations certifiantes hors apprentissage

- **Taux de non-présentation à l'examen** : part des apprenants ayant validé leur parcours sur la période (attestation de fin de formation) qui ne s'étaient pas présentés à l'examen de certification à la date de la mise à jour. Les sessions d'examen ayant souvent lieu plusieurs mois après la formation, un apprenant qui passe l'examen après la fin de la période compte comme présenté.
- **Taux de réussite à la certification** : part des passages réussis parmi l'ensemble des passages à l'épreuve sur la période, à partir des résultats transmis par l'organisme certificateur. Chaque passage compte : un candidat qui se présente deux fois compte pour deux passages. Un candidat absent à l'épreuve n'est pas compté, car il n'a pas passé l'épreuve. La certification est obtenue selon les règles fixées par l'organisme certificateur (score ou niveau minimal, par exemple). Pour les certifications du répertoire spécifique (RS), ce taux n'est pas obligatoire : sa publication est laissée à l'appréciation des équipes pédagogiques. Pour les titres et diplômes inscrits au RNCP, ce taux est publié à côté du taux de présentation à l'examen : part des apprenants ayant validé leur parcours sur la période qui se sont présentés à l'examen.
- **Taux d'abandon en cours de formation (titres et diplômes inscrits au RNCP)** : part des apprenants ayant quitté leur formation avant son terme, parmi les apprenants en formation au cours de la période. Chaque apprenant est compté une seule fois.

Formations en alternance

Ces taux portent sur l'ensemble des alternants : apprentis, salariés en contrat de professionnalisation ou en Pro-A.

- **Taux d'obtention du diplôme ou du titre** : part des passages réussis parmi l'ensemble des passages à l'examen sur la période, calculée comme le taux de réussite à la certification, à partir des procès-verbaux de jury.
- **Taux de présentation à l'examen** : part des apprentis arrivés en fin de formation sur la période qui se sont présentés à l'examen.
- **Taux de poursuite d'études** : part des apprentis arrivés en fin de formation sur la période qui sont inscrits dans une formation six mois après la fin de leur formation (nouvelle formation, nouvelle alternance ou redoublement).
- **Taux d'interruption en cours de formation** : part des apprentis ayant quitté leur formation avant son terme sans l'achever dans notre centre, parmi les apprentis en formation au cours de l'année. Chaque apprenti est compté une seule fois. Ce taux est annuel : il indique la part des apprentis en formation une année donnée qui ont interrompu leur parcours cette année-là. Un apprenti dont le contrat est rompu et qui poursuit sa formation chez nous le temps de retrouver un employeur (jusqu'à six mois) n'est compté qu'à sa sortie effective, s'il quitte la formation sans nouveau contrat.
- **Taux de rupture des contrats d'apprentissage** : part des contrats rompus avant leur terme, parmi les contrats en cours sur la période. Le calcul porte sur les contrats, et non sur les apprentis. Un contrat rompu compte comme une rupture, même si l'apprenti poursuit ensuite sa formation chez nous le temps de retrouver un employeur. Les contrats annulés avant leur démarrage ne sont pas comptés, notamment ceux dont la prise en

charge a été refusée par l'opérateur de compétences (OPCO) et qui n'ont pas pu commencer.

- **Taux d'insertion professionnelle à 6 mois** : part des apprentis en emploi six mois après la fin de leur formation, parmi ceux qui ne poursuivent pas d'études. Un apprenti est considéré en emploi s'il est titulaire d'un contrat de travail salarié, dans le secteur privé ou public. Les anciens apprentis installés à leur compte (indépendants, auto-entrepreneurs) ne sont pas inclus dans ce taux.
- **Valeur ajoutée de l'établissement** : indicateur calculé uniquement par le ministère, qui compare le taux d'emploi constaté au taux attendu compte tenu du profil des apprentis et du territoire. Nous ne le calculons pas nous-mêmes : la fiche reprend la valeur publiée par le ministère ou, à défaut, indique « non publiée par le ministère ».

Lorsque le ministère publie les résultats d'une formation sur InserJeunes (inserjeunes.education.gouv.fr), ils sont affichés avec un lien vers la source. Lorsque la formation n'y figure pas, ou que l'effectif est insuffisant pour une publication nationale, les taux sont calculés par notre centre selon les définitions ci-dessus, à partir de nos données de suivi et d'un questionnaire adressé aux apprentis six mois après la fin de leur formation.

Notes et avis

La note Google, le score TopFormation et le nombre d'inscriptions enregistrées depuis la création de l'entreprise portent sur l'ensemble de nos formations. La note Google et le score TopFormation sont publiés avec leur source, le nombre d'avis et la date du relevé. Le nombre d'inscriptions est publié avec son année de référence. Ces chiffres sont mis à jour deux fois par an, lors des campagnes.

Contact

Pour toute question sur ces indicateurs : qualite@walter-learning.com.